MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIAUE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE DES ASSOCIATIONS

BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 1 1 SEPT 2023

Attestation de renouvellement du récépissé (N°01)

N° identification de l'association : N06721

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

Atteste que le récépissé n°N06721 du 28 novembre 2019 qui identifie l'association dénommée « Association Kandi », en abrégé A.K a fait l'objet de renouvellement portant sur la modification des textes statutaires et sur la composition de l'organe dirigeant.

Siège: Bobo-Dioulasso.

Domaine d'intervention: Culture.

Objectif principal: Contribuer au développement social par la promotion et la valorisation culturelle.

Principaux dirigeonts:

- Président : BAMBA François Moïse, Tél : 78 45 78 45 ;
- Secrétaire Général : DIAKITE Yacouba, Tél : 78 07 61 34 ;
- Trésorière Générale : TRAORE Korotimi, Tél : 78 92 84 98.

Ce bureau est issu de l'Assemblée générale ordinaire du 06 avril 2023 et valable jusqu'au 05 avril 2026.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Pièces fournies:

- Statuts;
- Règlement intérieur ;
- Procès-verbal;
- Copie du récépissé ;
- Quittance Journal Officiel;
- Liste de présence.

Pour le Ministre et par Délégation Le Directeur général adjoint de l'administration du territoire, Chagiegé dipertés publiques et des affaires

Poszánga Saibou TRAORE

Administrateur Civil

Rappel : La présente attestation doit être publiée au Journa! Officiel du Faso dans un délai de deux mois pour comptet de sa date de délivrance conformément à l'article 34 alinéa 2 de la lai n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant libersé d'association.